

and its failure to provide for the treaty rights of its Indian people, has become increasingly dependent on Canadian stocks.

In 1979, American fishermen in Alaska and Washington State harvested 7.9 million Canadian salmon of all species, equal to more than one third of the total Canadian catch of 23.4 million salmon. That intercepted catch took more than \$54 million from the pockets of Canadian fishermen and at least an equal amount from other industry wage earners in the processing sector.

The situation is complicated by the fact that Canadian fishermen intercept some U.S. fish bound for streams in Washington and southeast Alaska. In 1979, these interceptions by Canada totalled between two and three million fish—the figures are disputed.

THE SALMON GIVEAWAY

We cannot hope to achieve equality in the interception race because U.S. runs are smaller and American enhancement programs have failed to match Canadian successes. Moreover, our Canadian geography makes it easier for Americans to intercept our major runs—to the Fraser and the Skeena—than it does for us to harvest U.S. fish. We must have a treaty to reduce interceptions so as to protect our fish for the future.

Principles of agreement

In June, 1971, Canadian and U.S. negotiators agreed on the principles to govern negotiations for a salmon interception agreement. Had Canada insisted on U.S. adherence to these principles, we would have a satisfactory treaty today. They were:

- that each country harvest only its own salmon;
- that where it is impossible to avoid interception because of intermingling of stocks, an equitable balance should be struck between the interceptions of both countries;
- that this balance should be achieved by reducing rather than increasing interception;
- that conservation be the overriding principle.

In 1971, the U.S. set out to systematically undermine these principles. Time after time, the Canadian negotiators retreated before American pressure. By 1974, U.S. negotiators were applauding the Canadians for proposing treaty conditions based on earlier American demands!

The basic principles approved during the latest bargaining session in Lynnwood, Wash., are contrary to Canada's objectives in every respect, though phrased in lofty-sounding language. They are:

prises ont grandement diminué à la suite de la construction de barrages sur le Columbia, de leur mépris de l'habitat des salmonidés et de leur manquement à respecter les droits des autochtones pourtant reconnus dans des traités.

En 1979, les pêcheurs américains de l'Alaska et de l'État de Washington ont capturé 7,9 millions de saumons canadiens de toutes espèces, soit plus du tiers de l'ensemble des prises canadiennes qui, elles, totalisent 23,4 millions de saumons. Ces captures par interception équivalent à un retrait de plus de \$54 millions de goussets de pêcheurs canadiens et ont certainement privé d'un montant égal les salariés des industries du secteur du conditionnement.

La situation est d'autant plus délicate que des pêcheurs canadiens ont intercepté des poissons américains qui se dirigeaient vers des cours d'eau de l'État de Washington et du Sud-est de l'Alaska. En 1979, ces interceptions attribuables au Canada représentaient un total de 2 à 3 millions de poissons, mais ces chiffres sont contestés.

RENONCER AU SAUMON

Nous ne pouvons espérer lutter à armes égales relativement à cette question d'interception parce que la remonte des saumons américains est moindre et que les programmes de mise en valeur des États-Unis n'ont pas connu les mêmes succès que les nôtres. En outre, compte tenu de notre géographie, il est plus facile pour les pêcheurs américains d'intercepter la remonte de nos poissons du Fraser et de la Skeena qu'il est facile pour nous de capturer du poisson américain. Il nous faut un traité pour réduire ces interceptions afin de protéger nos poissons pour les générations futures.

Principes de l'accord

En juin 1971, les négociateurs canadiens et américains s'entendent sur les principes qui régiront les négociations visant à la conclusion d'un accord sur l'interception du saumon. Si le Canada avait insisté pour que les États-Unis observent strictement ces principes, nous aurions aujourd'hui un traité tout à fait satisfaisant. Voici ces principes:

- chaque pays ne doit prendre que ses propres saumons;
- dans les cas où il est impossible d'éviter l'interception en raison du mélange des réserves, un équilibre raisonnable doit être fixé entre les interceptions de l'un et l'autre pays;
- cet équilibre doit être atteint en réduisant plutôt qu'en augmentant les interceptions;
- la protection des espèces doit être le grand principe directeur.

En 1971, les États-Unis entreprennent de saper systématiquement ces principes. Coup sur coup, les négociateurs canadiens cèdent aux pressions américaines. En 1974, les négociateurs américains félicitent les Canadiens qui leur proposent des modalités de traité s'inspirant des demandes antérieures des États-Unis!

Les principes fondamentaux approuvés dans le cadre de la séance de négociations de Lynnwood (État de Washington) sont à tous les égards contraires aux objectifs canadiens,